Avis du Comité économique et social européen sur le thème «Considérations supplémentaires sur une recommandation de recommandation du Conseil concernant la politique économique de la zone euro»

[COM(2021) 742 final]

(avis d'initiative)

(2023/C 75/07)

Rapporteur: **Juraj SIPKO**

Décision de l'assemblée plénière	22.3.2022
Base juridique	Article 52, paragraphe 2, du règlement intérieur
	Avis d'initiative
Compétence	Section «Union économique et monétaire et cohésion économique et sociale»
Adoption en section	6.10.2022
Adoption en session plénière	27.10.2022
Session plénière n°	573
Résultat du vote	
(pour/contre/abstentions)	170/1/2//

1. **Conclusions et recommandations**

1.1. Le CESE note que l'actuel stade de développement économique dans les pays de la zone euro et de l'Union européenne se caractérise par un niveau particulièrement élevé d'incertitude économique, géoéconomique et politique. Cette incertitude résulte de deux chocs systémiques persistants, à savoir la prévalence continuelle de la COVID-19 et l'invasion russe en Ukraine. En outre, il existe un nouveau risque lié à la fragmentation entre les différents secteurs du commerce international, des paiements, des marchés de capitaux et des marchés financiers, y compris l'industrie manufacturière, la recherche et les transports. Les risques systémiques ont engendré une accumulation énorme de la dette publique et une hausse de l'inflation. C'est toutefois la lutte contre le changement climatique qui demeure le principal défi pour les États membres de la zone euro et de l'Union européenne.

1.2. Le CESE réaffirme que la lutte contre la pandémie persistante de COVID-19 est loin d'être terminée. Il est donc nécessaire de mettre au point toutes les mesures matérielles et systémiques pour lutter contre cette maladie, tout en ayant soin de se préparer à d'éventuelles épidémies et pandémies à venir. Le Comité souligne ce que confirme la pratique depuis plus de deux ans, à savoir que le taux de retour sur investissement le plus élevé concerne le secteur de la santé.

1.3. Le CESE milite pour mettre fin à l'agression russe et à la guerre en Ukraine ainsi que pour rétablir l'intégrité territoriale de cet État. Cette tâche accomplie, il sera possible de créer les conditions d'une croissance résiliente, inclusive et durable au sein des États membres de la zone euro et de l'Union européenne.

1.4. Le CESE suit de près l'évolution très défavorable de l'inflation, qui résulte principalement de la hausse des prix des produits de base, des denrées alimentaires et de l'énergie, y compris des perturbations des chaînes d'approvisionnement. Dans ce contexte, le relèvement des taux d'intérêt n'est pas un outil particulièrement efficace. Une politique monétaire trop stricte peut également accroître les risques de récession et retarder les investissements privés dans la transition énergétique qui sont si urgents. Le Comité recommande donc à la Banque centrale européenne (BCE) de procéder à une évaluation adéquate de la proportionnalité, en analysant attentivement les effets secondaires d'une politique monétaire resserrée et ses conséquences sur les objectifs de stabilité des prix à long terme. Toutefois, il encourage la BCE à réduire l'inflation de base sans compromettre la reprise économique de l'Union européenne. En raison des risques susmentionnés, la BCE devrait procéder avec prudence pour normaliser la politique monétaire.

1.5. Compte tenu de la flambée des prix de l'énergie et des denrées alimentaires, le CESE recommande aux praticiens des politiques économiques des différents États membres de créer un filet de protection sociale, qui soit fonctionnel et efficace, à l'intention des groupes de personnes les plus vulnérables, y compris la partie la plus touchée de la classe moyenne, permettant de s'assurer que personne ne soit laissé pour compte.

1.6. Le CESE constate avec inquiétude que l'accumulation de la dette publique ne cesse de s'aggraver. Il recommande donc que des mesures soient prises en vue d'un assainissement budgétaire à moyen terme. Le Comité estime que l'on peut renflouer les budgets nationaux grâce à une fiscalité équitable, ainsi que par une utilisation efficace des fonds publics.

1.7. Le CESE souligne que l'activation de la clause dérogatoire générale en raison de la pandémie de COVID-19 était une décision qui allait dans le bon sens. Bien qu'elle soit actuellement prorogée jusqu'en 2023, une nouvelle prolongation de l'application de cette mesure devra être envisagée en cas de risques systémiques persistants. Le Comité attend donc de la Commission européenne qu'elle prépare sans délai des mesures concrètes pour réformer le pacte de stabilité et de croissance.

1.8. Malgré les progrès accomplis en vue de la mise en place d'une union financière, toutes les mesures matérielles et systémiques visant à achever l'union bancaire et l'union des marchés des capitaux doivent être adoptées et mises en œuvre. Dans ce contexte, le CESE invite les organisations responsables et les institutions compétentes à déployer des efforts conjoints en vue de la mise en place d'une union financière.

1.9. Le CESE attire l'attention sur les conséquences négatives du processus de fragmentation. Il souligne l'instabilité du marché de la dette souveraine sur les marchés des pays de la zone euro. Dans ce contexte, le Comité se félicite de l'annonce faite par la Banque centrale européenne le 15 juin 2022 concernant l'élaboration de mesures visant à lutter contre la fragmentation au sein de la zone euro.

1.10. Le CESE soutient la transformation des économies des États membres de la zone euro. Dans le même temps, il met en évidence le risque existentiel lié au changement climatique. Dans ce contexte, malgré des évolutions géoéconomiques complexes et imprévues, il recommande d'opter pour les sources d'énergie renouvelables et d'utiliser les ressources financières disponibles provenant du plan de relance et d'autres sources financières, y compris le soutien au financement du secteur privé.

1.11. À l'heure actuelle, les pays de la zone euro tout comme les autres pays de l'Union européenne sont confrontés à des chocs, des risques et des menaces systémiques. Par conséquent, compte tenu de la période critique pour le développement de la civilisation, le CESE invite tous les États et les institutions internationales compétentes à collaborer pour faire face à l'ensemble historique de chocs, risques et menaces systémiques auxquels l'humanité est actuellement confrontée. Retarder l'adoption et la mise en œuvre de mesures peut avoir des conséquences considérables non seulement en termes de pertes matérielles, mais aussi en termes de vies humaines.

2. **Historique et contexte**

2.1. À l'heure actuelle, deux chocs systémiques réels, à savoir la COVID-19 et l'invasion de l'Ukraine par les troupes russes, ainsi que la fragmentation géoéconomique qui s'ensuit, ont engendré un degré d'incertitude élevé. En outre, la hausse des prix des matières premières et des denrées alimentaires a entraîné de graves risques socio-économiques tant dans la zone euro que dans l'Union européenne. Pour les États membres de la zone euro et de l'UE, l'un des plus grands défis à relever dans le contexte de la menace existentielle liée au changement climatique est la transition vers une économie verte.

2.2. L'évolution économique actuelle s'accompagne de chocs extérieurs réels sans précédent dans les pays de la zone euro. Par conséquent, du point de vue des catégories macroéconomiques sous-jacentes, cette évolution ne saurait être considérée comme stable. En outre, certains États membres de la zone euro sont confrontés à des défis structurels de longue date sur la voie de la mise en place d'une économie durable, résiliente et inclusive.

2.3. Avant que ne se produisent les deux chocs systémiques cités précédemment, presque tous les États membres de la zone euro présentaient un taux d'inflation relativement faible. Le niveau d'inflation était également relativement plus faible avant le début de la crise climatique; certains États membres de la zone euro ont même connu une déflation. La dynamique actuelle de l'inflation nécessite de recourir largement à la panoplie d'instruments de la BCE. À l'heure actuelle, l'évolution du taux d'inflation constitue l'un des risques les plus importants pour une croissance économique durable, résiliente et inclusive dans les pays de la zone euro. On ne saurait réduire, stabiliser ni contenir le taux d'inflation dans la cible prévue, c'est-à-dire à un niveau inférieur à 2 %, sans modifier de manière appropriée les modalités de l'exercice de la politique monétaire par la BCE. Dans ce contexte, le Conseil des gouverneurs a pris les mesures nécessaires pour remplir le mandat de la BCE visant à assurer la stabilité des prix et à préserver la stabilité financière. Dans un avenir proche, il est important que la BCE opère avec prudence une normalisation de la politique monétaire.

2.4. Depuis la création de l'union monétaire européenne, jamais le taux d'inflation n'a été aussi élevé. Cela résulte de toute une série de facteurs, lesquels ont conduit à son augmentation progressive au fil de l'aggravation de la crise mondiale causée par la pandémie. Le processus de reprise économique en cours dans les pays de la zone euro a encore aggravé cette tendance négative à la suite de la réduction de l'offre. En outre, l'invasion de l'Ukraine par les forces armées russes a de

surcroît provoqué la hausse des prix observée. Il est légitime de se demander dans quelle mesure la politique monétaire de la Banque centrale européenne peut, en utilisant tous les instruments disponibles, ralentir l'inflation, l'atténuer et la maintenir progressivement dans les limites des objectifs fixés dans ce domaine sans compromettre la stabilité de la monnaie unique et la reprise économique après la crise de la COVID-19.

2.5. Il est symptomatique de l'évolution actuelle du taux d'inflation qu'elle n'est de nature ni temporaire ni de court terme, contrairement à ce qui avait été constaté à l'automne 2021; elle représente au contraire une importante source d'incertitude. Au cours du second semestre de l'année dernière, la hausse des prix s'expliquait principalement par les prix de l'énergie, les perturbations des chaînes d'approvisionnement, la hausse extraordinairement brutale des prix des matières premières et l'augmentation des coûts de transport. Les raisons de la dynamique actuelle des prix étant complexes, la politique monétaire ne parviendra pas, à elle seule, à freiner l'inflation. La solution passe par la diversification des importations d'énergie et, partant, la réduction de la dépendance à l'égard des approvisionnements en provenance de Russie. En outre, cette diversification offre aux États membres de la zone euro une chance historique de s'engager sur la voie des réformes structurelles urgentes (par exemple des réformes administratives, judiciaires ou des réformes visant à renforcer l'état de droit) et de réduire leur dépendance à l'égard des importations d'intrants énergétiques traditionnels. En outre, il est nécessaire d'intervenir sur le marché pour maîtriser la volatilité actuelle des prix de l'énergie. À cet égard, le CESE accueille favorablement la proposition de la Commission relative à une intervention d'urgence pour faire face aux prix élevés de l'énergie.

2.6. Dans le même temps, il a été prouvé que de nombreuses entreprises ont pu augmenter leurs bénéfices unitaires malgré la hausse des prix de l'énergie. L'analyse de la BCE montre que les bénéfices ont contribué de manière essentielle à l'inflation intérieure globale, étant donné que les entreprises ont répercuté des coûts plus élevés et ont protégé et élargi leurs marges bénéficiaires. Les interventions sur le marché dans le secteur de l'énergie peuvent également freiner le mouvement des prix.

2.7. À l'heure actuelle, la hausse des prix résulte principalement de la situation de l'offre. Cette tendance nuit à la compétitivité des États de la zone euro. Elle conduit à une augmentation des charges et exerce une pression pour augmenter les salaires et les traitements au moment où se produit une réduction de la croissance économique. Si cette tendance défavorable venait à se poursuivre, elle pourrait conduire à l'éventualité d'une stagflation, bien que pour l'heure, ce phénomène ne se manifeste pas dans les États membres de la zone euro pris comme un tout. Au cours de l'histoire, une telle stagflation a été observée il y a presque 40 ans. Si les chocs systémiques exogènes devaient se poursuivre, l'on ne peut exclure qu'ils puissent conduire à cette stagflation fort peu souhaitable. D'autre part, le CESE attire l'attention sur d'éventuels effets négatifs sur la demande si les personnes à revenu faible ou intermédiaire venaient à être affectées par des pertes salariales réelles.

2.8. L'année 2021 a été caractérisée par une tendance relativement favorable de la croissance économique dans les États membres de la zone euro, et aucun ralentissement brutal des flux d'investissement ni d'échanges commerciaux n'était attendu du fait d'un niveau élevé d'incertitude économique. Si les réformes structurelles ne sont pas adoptées et mises en œuvre, la crise pandémique mondiale pourrait creuser les disparités dans le rythme de la croissance économique au sein des États de la zone euro. Cette divergence tendancielle peut influer de manière significative sur la trajectoire de convergence et cette tendance négative qui s'est fait jour parmi les États membres de la zone euro est encore susceptible de s'accentuer.

2.9. À court terme, les perspectives de croissance potentielle des investissements ne sont guère encourageantes. Les instruments adoptés pour la période consécutive à la COVID-19 (la facilité pour la reprise et la résilience) ont d'une certaine manière commencé à s'émousser du fait de l'incertitude supplémentaire en matière d'investissement que suscite la guerre en Ukraine. Aussi importe-t-il que chacune des économies puisse résister à la poursuite de l'interruption des flux de commerce et d'investissement et à l'incertitude persistante de l'économie mondiale, mais avant tout au degré élevé d'incertitude qui prévaut au sein même des États de la zone euro.

2.10. Le ralentissement de la croissance économique résulte également de la hausse importante des prix de l'énergie pour les ménages. Certains États membres ont pris des mesures contre la hausse des prix sous la forme de subventions, d'adaptation de la TVA, y compris de cotisations sociales supplémentaires ou de tarifs sociaux de l'énergie pour les ménages dont les revenus sont les plus faibles. Dans ce contexte, il devient aussi nécessaire de réévaluer l'efficacité de l'utilisation de l'énergie dans les ménages et de changer les habitudes concernant sa consommation. Les prix accrus de l'énergie évincent progressivement les autres composantes du panier de consommation des ménages, pour lesquelles l'on observe par conséquent une réduction de la demande. En outre, la hausse des prix de l'énergie pour les ménages entraîne une modification de la structure de leur consommation et une baisse sensible de leur consommation de certaines composantes de leur panier de consommation. Toutefois, l'énergie est un bien fondamental et ses usages ne peuvent être réduits que dans une mesure limitée, ce qui signifie que les ménages les plus pauvres seront particulièrement touchés par cette forte hausse des prix.

2.11. Dans les États membres de la zone euro, la pandémie de COVID-19 a affecté de manière très négative l'évolution des finances publiques. Au titre de la lutte contre la crise de la COVID-19, la clause dérogatoire générale du pacte de stabilité et de croissance a été activée en mars 2020. En outre, un encadrement temporaire des aides d'État a été mis en place, permettant d'utiliser dans une large mesure des incitations fiscales pour soutenir le secteur des entreprises, mais aussi pour garantir la stabilité sociale.

2.12. La réponse budgétaire et la baisse de la production ont entraîné une augmentation significative du ratio de la dette publique, en particulier dans certains États membres fortement endettés. Il est de la plus haute importance de continuer à garantir la viabilité de la dette publique par sa réduction progressive. Étant donné que les prix de l'énergie resteront élevés à moyen terme, les mécanismes de marché et de tarification devront être revus, ainsi que d'autres mesures de soutien budgétaire, afin de soutenir les ménages et les entreprises particulièrement touchés par la hausse des prix de l'énergie.

2.13. L'augmentation des dépenses afin d'assurer la sécurité et d'autres priorités incontournables peut entraîner un amoindrissement provisoire et transitoire de la position économique des États de la zone euro au sein de l'économie mondiale. Dans ce contexte, les États membres de la zone euro sont confrontés au grand défi de savoir comment, à l'aide de tout l'arsenal disponible d'instruments combinés à des politiques individuelles efficaces, y compris le recours aux outils diplomatiques, garantir leur visée de parvenir à une croissance économique durable et acceptable de la zone euro en comparaison avec leurs autres concurrents dans le monde et à conserver leur position au sein de l'économie mondiale.

2.14. Ces derniers temps, depuis le mois de mai 2021, l'on a pu observer le recul du taux de change de l'euro vis-à-vis du dollar des États-Unis à la suite de la dégradation de la situation géopolitique. La dépréciation de l'euro, la deuxième monnaie de réserve la plus importante, résulte principalement de la différence entre les politiques monétaires menées par la Banque centrale européenne et le Système fédéral de réserve (FED).

2.15. Sur la base des analyses développées précédemment, la Commission européenne a présenté en juillet 2022 ses perspectives économiques, lesquelles sont avant tout déterminées par l'évolution des événements en Ukraine. Ces perspectives tablent sur une croissance économique de 2,7 % cette année dans les États membres de l'Union européenne et de 2,6 % dans la zone euro. Selon les prévisions de la Commission, la croissance économique devrait atteindre 1,5 % dans l'UE et 1,4 % dans la zone euro. Cette année, le taux d'inflation moyen devrait atteindre 7,6 % dans l'UE comme dans la zone euro. L'année prochaine, l'inflation devrait revenir à 4,6 % dans l'UE et à 4 % dans la zone euro.

3. **Observations générales**

3.1. Le CESE souligne que l'évolution à court terme, mais aussi à moyen terme, de la situation économique des États membres de la zone euro est influencée, et peut même l'être fortement, par les conséquences de l'invasion russe en Ukraine. Cette évolution négative présente un caractère systémique et n'offre aucun point de comparaison dans l'histoire de l'après-guerre. Il est donc très difficile de la comparer avec d'autres chocs qui ont, au cours de l'histoire, affecté de manière négative l'évolution économique dans les pays de la zone euro. Quoi qu'il en soit, l'on peut affirmer que prévaut un degré très élevé d'incertitude qui complique toute tentative d'élaborer une perspective concernant la suite des événements.

3.2. Le CESE souligne que l'évolution des principaux indicateurs macroéconomiques et microéconomiques au sein des États de la zone euro n'est guère encourageante. Le niveau d'incertitude est particulièrement élevé. Il convient avant tout de rappeler que toute une série de variables demeurent des inconnues, susceptibles d'influer sur ce degré déjà extraordinairement élevé d'incertitude principalement d'ordre géopolitique et économique.

3.3. Le CESE considère que l'évolution du taux d'inflation constitue un risque important pour la suite de l'évolution socio-économique au sein des États de la zone euro. Le risque d'inflation actuel est avant tout lié à l'offre et à la perturbation des chaînes de valeur. Le cours des événements en Ukraine, notamment dans le domaine des intrants énergétiques, y compris l'évolution des prix des matières premières, tout comme les mesures instaurées pour freiner la pandémie de COVID-19, ont entraîné un changement de la situation du côté de l'offre.

3.4. Eu égard à la dynamique actuelle de l'inflation, il y a lieu d'utiliser largement la panoplie d'instruments de la BCE afin de parvenir à la stabilité des prix au moyen d'une politique monétaire accommodante. La BCE devrait procéder avec prudence pour normaliser la politique monétaire. L'on s'attend en outre à ce que la politique monétaire continue à soutenir la politique économique des États membres de la zone euro.

3.5. Le CESE souligne que le risque d'inflation est d'autant moins maîtrisé dans les États membres que les tentatives de l'éliminer ne revêtent qu'un caractère partiel. Compte tenu de la poursuite de l'évolution très défavorable du taux d'inflation et de ses conséquences pour les ménages et pour le devenir de la compétitivité, le Comité demande à toutes les institutions compétentes et responsables d'adopter et de mettre en œuvre toutes les mesures urgentes visant à une compensation au titre du choc négatif sur les prix. Dans le même temps, les turbulences sur les marchés de la dette souveraine ont été évitées dans la zone euro ([1]).

3.6. Le CESE se félicite de la publication du plan REPowerEU. Il estime que celui-ci contribuera à réduire progressivement la dépendance à l'égard des intrants énergétiques provenant de la Fédération de Russie. En outre, il s'offre ici une possibilité d'éliminer les risques les plus importants liés aux coûts qui menacent significativement la stabilité des prix dans les États de la zone euro.

3.7. Pour ce qui est du plan REPowerEU, le CESE escompte également deux avantages importants: i) ce plan pourrait favoriser une croissance marquée des investissements dans des branches et des secteurs donnés et donner ainsi corps à la réflexion qui se faisait jour avant que ne débute l'invasion russe en Ukraine. La réflexion fondamentale réside dans l'importance que revêtira cette année du point de vue de la croissance du volume des investissements avant tout dans des domaines donnés d'intérêt public; ii) ce plan devrait simultanément contribuer substantiellement aux changements structurels les plus importants de la génération actuelle et accomplir ainsi les visées essentielles en matière de renforcement de la compétitivité, de durabilité et de résilience des économies des États de la zone euro tout en réalisant les principaux objectifs posés par le pacte vert pour l'Europe.

3.8. Le CESE suit attentivement la manière dont se déroule la réorientation fondamentale des investissements par rapport aux projets initiaux en la matière. L'on peut s'attendre à une moindre croissance des investissements dans les secteurs liés à la restructuration énergétique et à la réalisation des priorités établies par le pacte vert pour les États de l'Union européenne. L'on peut s'interroger sur les contours des perspectives dans les branches et les secteurs qui n'y sont pas directement liés. Dans ce contexte, il importera d'observer la forme que prendra l'évolution des petites et moyennes entreprises dans les secteurs traditionnels de l'économie qui ne s'appuient pas sur les paramètres de nécessité stratégique ou d'excellence dans le monde, en tirant parti des possibilités qui peuvent se présenter dans chacune de ses différentes régions.

3.9. Le CESE soutient pleinement l'idée de prêter toute l'attention voulue non seulement aux priorités essentielles vitales à l'heure actuelle, mais aussi à l'accomplissement uniforme des performances en matière d'innovation de chacune des différentes régions, dans les États de la zone euro et dans toute l'Union européenne. Si cet objectif venait à être sous-estimé, il pourrait en résulter un approfondissement des tendances divergentes entre les régions de la zone euro et celles des États membres de l'Union européenne.

3.10. Le CESE appuie le possible renforcement des tendances à la convergence grâce aux États membres de la zone euro initialement moins développés, lesquels affichent sur un horizon de long terme une dynamique supérieure à la moyenne de l'ensemble de la zone. Dans ce contexte, il convient de relever qu'en raison de la pandémie de COVID-19 et de la guerre actuelle en Ukraine, il pourrait se produire un phénomène de creusement et de divergence entre les États membres de la zone euro, ce qui ne contribue pas à réaliser les postulats fondamentaux posés par le traité de Maastricht.

3.11. Le CESE accueille favorablement et soutient le débat en cours sur la forme que prendra le nouveau cadre institutionnel pour les finances publiques au sein des États membres de l'Union européenne. Il souligne, dans ce contexte, que la mise à jour de la conception des règles budgétaires du pacte de stabilité et de croissance est principalement déterminée par le défi consistant à aligner la viabilité financière sur les besoins clairement existants en matière d'investissements publics.

3.12. Le CESE estime qu'il est possible de coordonner et de rendre cohérents les différents types de politiques visant à garantir la viabilité de la dette publique. En outre, il devient nécessaire de soutenir, dans des cas justifiés, des stratégies budgétaires compatibles avec l'approche à moyen terme de la correction budgétaire favorisant la reprise et la résilience. Le Comité escompte que l'on parviendra à des solutions réalistes et réalisables dans la pratique, qui aboutiront à l'adoption d'une base commune pour les finances publiques que l'on mettra immédiatement en œuvre.

3.13. Étant donné que les budgets publics sont sous pression en raison de la crise de la COVID-19, d'autres mesures compensatoires ciblées et efficaces doivent aider les ménages et les entreprises à faire face à la crise énergétique. Le CESE entend à juste titre, tout en les respectant, les motifs actuels qui président à la satisfaction des besoins sécuritaires, humanitaires et sociaux, ainsi que leurs retombées sur les budgets des différents États de la zone euro. Dans ce contexte, le Comité se félicite de la décision de la Commission de proroger l'activation de la clause dérogatoire du pacte de stabilité et de croissance et invite la Commission à présenter dès que possible des propositions concrètes de réforme dudit pacte.

([1]) Le CESE approuve dès lors l'annonce faite par la BCE le 15 juin 2022 de son intention de travailler sur un instrument visant à lutter contre la fragmentation dans la zone euro.

3.14. Le CESE réaffirme qu'il est nécessaire, comme par le passé mais d'autant plus à l'heure actuelle, d'intensifier les efforts visant à renforcer la position de la zone euro dans le contexte international. Actuellement, les économies des États membres de la zone euro sont confrontées à de nouveaux défis liés au risque global en matière de sécurité et aux changements structurels. En outre, les évolutions économique et politique peuvent affecter la position de l'euro dans le système monétaire et de paiement international. Mettre fin à l'agression russe et à la guerre en Ukraine ainsi que rétablir l'intégrité territoriale du pays peut contribuer à la relance de l'économie mondiale mais aussi au renforcement escompté de la position de l'économie de la zone euro au sein de celle-ci.

4. **Observations particulières**

4.1. Le CESE est convaincu que, pour assurer à l'heure actuelle une certaine stabilité socio-économique au sein des États membres de la zone euro, compte tenu du degré élevé d'incertitude géopolitique et économique qui prévaut du fait des risques d'un taux élevé et croissant d'inflation et d'un gonflement de la dette publique, il importera de s'attacher à déterminer correctement les priorités pour utiliser les moyens de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR). Cet instrument, qui offre aux États membres de l'UE la possibilité d'une émission commune d'obligations sur les marchés des capitaux, s'est, jusqu'à présent, avéré très efficace. Le Comité est donc pleinement favorable à son utilisation concrète à l'avenir. Dans ce contexte, le Comité estime qu'il est possible d'utiliser la FRR au-delà de 2026.

4.2. Le CESE fait valoir que, compte tenu de la poursuite du conflit en Ukraine, une récession indésirable, voire une stagflation pourrait survenir dans certains États donnés de la zone euro. Aussi est-il actuellement plus qu'indispensable de surveiller attentivement cette évolution défavorable et d'adopter à l'avance des mesures pour la contrecarrer.

4.3. Le CESE constate que l'évolution du chômage et de la situation du marché du travail marque une certaine stabilité. Dans le même temps, il attire l'attention sur les disparités relativement importantes dans l'évolution du taux de chômage dans les différents États membres par rapport à la situation qui prévalait avant 2008. Dans certains États membres de la zone euro, le chômage structurel prédomine et s'accompagne d'une pénurie de main d'œuvre qualifiée. C'est précisément la rareté relative d'une main d'œuvre hautement qualifiée qui prive un certain nombre de branches et de secteurs de possibilités suffisantes d'y accroître la compétitivité. Dans ce contexte, le Comité constate qu'il existe encore suffisamment de possibilités, qui n'ont toujours pas été exploitées, de perfectionnement et de reconversion professionnels au sein de l'Union européenne et dans États membres de la zone euro.

4.4. Le CESE suit avec une grande inquiétude l'évolution défavorable à l'œuvre en matière d'inégalités et de pauvreté croissante dans les États membres de la zone euro et dans toute l'Union européenne. Les inégalités, entendues au sens le plus large, résultent également dans une forte mesure de la crise financière mondiale. La pandémie de COVID-19 a encore aggravé cette tendance défavorable. À l'heure actuelle, la hausse des prix des énergies et des denrées alimentaires touche plus fortement les groupes les plus vulnérables, ainsi que les ménages à revenu faible et intermédiaire. C'est pourquoi le Comité demande instamment à toutes les institutions compétentes de créer un filet de protection sociale qui soit fonctionnel et efficace et qui permette de s'assurer que personne ne soit laissé pour compte.

4.5. Le CESE attire derechef l'attention sur le cours possible, et imprévu, d'autres mutations, pandémies et épidémies. L'apparition et la propagation rapide de la pandémie de COVID-19 a révélé combien le secteur de la santé n'était pas préparé à lutter contre une telle situation. C'est pourquoi il est plus que besoin d'une préparation plus rigoureuse, mais principalement d'une politique plus responsable de l'ensemble des organismes et institutions compétents dans ce domaine. Le Comité constate que l'investissement dans le domaine de la santé et de la prévention produit le retour sur investissement le plus élevé, comme l'a montré l'évolution de ces deux dernières années.

4.6. Le CESE souligne que le soutien à la fourniture de liquidités supplémentaires depuis le début de la pandémie de COVID-19 était une décision pertinente. Cependant, à la suite de la suspension de l'activité de certains des établissements sélectionnés, il sera désormais nécessaire de se concentrer sur la garantie de la solvabilité de certaines entreprises. Des liquidités supplémentaires seront également nécessaires en vue de soutenir l'évolution de la situation après la pandémie. Dans ce contexte, le Comité estime qu'il est primordial de poursuivre la mise en place de l'union des marchés des capitaux et de l'union bancaire.

4.7. Le CESE fait état du processus de fragmentation de l'économie mondiale. L'invasion des forces armée russes en Ukraine a entraîné une dislocation dans les sphères du commerce mondial, des paiements internationaux, des relations monétaires et financières internationales, du transport international, de la science et de la recherche internationales, des chaînes de valeur mondiales, ainsi que dans d'autres domaines. Ce processus a eu une incidence très néfaste sur l'évolution socio-économique dans les pays de la zone euro.

4.8. Le CESE constate que le degré actuel élevé d'incertitude, qui s'accompagne de risques importants, est la situation la plus compliquée que l'on ait connue depuis le début du processus d'intégration européenne. En raison du caractère imprévisible de l'évolution socio-économique future, il est plus que nécessaire que les institutions compétentes adoptent et appliquent toute une série de mesures destinées à atténuer et à résorber les chocs exogènes sur l'économie des États membres de la zone euro.

Bruxelles, le 27 octobre 2022.

La présidente
du Comité économique et social européen
Christa SCHWENG